

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 382

Artikel: A travail égal...

Autor: J.V.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 5.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Aucun individu de l'espèce
humaine n'a de véritables
droits, ou tous ont les mêmes;
et celui qui vote contre le droit
d'un autre, quels que soient
sa religion, sa couleur ou son
sexe, a dès lors abjuré les siens.

CONDORCET.

Dédié à la méditation de
MM. les députés au Grand
Conseil de Genève.

Pour la seconde fois, une femme préside le Conseil Fédéral

Oui, ami lecteur antiféministe, vous avez bien lu, et nous vous jurons ne commettre aucune mauvaise plaisanterie en inscrivant ici ce titre, devant lequel vous allez cabrer. Et le seul mot que nous vous demandons permission d'ajouter à ceux de « Conseil Fédéral » est celui d'« autrichien ». Car, ainsi qu'on le sait, la Chambre Haute porte, chez nos voisins de l'Est, le même nom que notre gouvernement, et le règlement veut que cette Chambre, dans laquelle siègent, comme chez nous au Conseil des Etats, des représentants des différentes provinces, soit à tour de rôle présidée par l'un de ces représentants. Or le tour étant revenu de la Styrie, et M^{me} Olga Rudel-Zeyneck étant en tête de la liste de sa province, c'est à elle qu'il incombe de remplir à nouveau cette charge.

M^{me} Rudel-Zeyneck a en effet déjà présidé le Conseil Fédéral autrichien de 1927 à 1928, et le respect et l'admiration qu'elle s'est gagnés dans ces fonctions délicates ont encore accru la réputation qu'elle s'était faite lors de son passage à l'autre Chambre (Conseil National), où elle s'était notamment signalée en présentant plusieurs projets de lois favorables à la femme et à l'enfant. Nous sommes certains que cette seconde présidence lui donnera l'occasion de se distinguer davantage encore, et nous lui présentons ici nos meilleures félicitations.

Et pendant que ceci se passe de l'autre côté de la frontière, dans l'ancienne monarchie des Habsbourg, certains de nos parlementaires de la République et canton de Genève en sont encore à regarder de loin, oh! de très loin, avec méfiance et suspicion, ce bloc enferrmé du suffrage féminin... Ce qui ne les empêche pas, croyez-le bien, de proclamer en toute occasion que, des gens comme eux, il n'y en a point...

Faut-il en rire?

E. Gb.

A TRAVAIL ÉGAL...

À la séance du Conseil général du Locle, le 18 mars dernier, le Conseil communal a décidé d'ouvrir un magasin des services industriels. La question s'est posée de savoir si on mettrait à la tête de ce magasin un vendeur ou une vendeuse; mais le Conseil communal, par raison d'économie, s'est prononcé pour une vendeuse.

J. V.

Lire en 2^{me} page:

Une manifestation du Comité de la pétition
suffragiste auprès des Chambres fédérales.
Autour de la Conférence du Désarmement.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

E. J.: L'éligibilité des femmes dans l'Eglise
indépendante neuchâteloise.

H. Z.: Union Internationale des Amies de la
Jeune Fille.

Correspondance. — Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

Emma POWET: Le latin et l'éducation des jeunes
filles.

Les Expositions: Gabriella Fabricotti.

Le Désarmement Moral

(Suite et fin).¹

Un autre domaine important dans lequel peut et doit s'exercer le désarmement moral tel que nous le comprenons, est celui de la presse, qui peut faire tant pour le calme ou l'excitation des esprits, pour la diffusion de nouvelles fausses ou vraies, pour l'impartialité ou l'aspect tendancieux avec lesquels elle

les présente. Il ne saurait être question de censure, évidemment; mais, à notre avis, la presse ne sera vraiment indépendante que lorsqu'elle ne pourra être achetée, comme nous le voyons faire fréquemment, par des fabricants d'armes. La suppression des manufactures privées d'armes est la condition d'existence d'une presse honnête¹. Il faut aussi, comme l'a dit M. de Brouckère, qu'un contrôle puisse s'exercer sur les emprunts internationaux qui servent à payer des commandes d'armes, et il ne faut pas craindre le boycott des journaux qui empoisonnent l'opinion publique pour gagner de l'argent.

Le Comité du Désarmement moral de la Conférence, dont font partie quatre des femmes déléguées (Mrs. Corbett Ashby, Dr. Wooley, Dr. P. Luisi et Miss Kydd), est en train d'examiner la possibilité de l'élaboration d'une Convention spéciale, qui sera soit une courte annexe à la grande Convention générale, soit une Convention plus développée, adoptée à part. Mais, quel que soit le système choisi, il faut se pénétrer de l'idée que le désarmement moral est en étroites relations avec le désarmement matériel, et ne doit en aucun cas, ni le remplacer, ni l'empêcher. Il serait trop facile, en effet, d'éluder par des paroles vagues et sentimentales, sous prétexte de désarmement moral, les obligations impérieuses du désarmement matériel: les deux actions doivent être conjointes, car sans désarmement matériel, il ne saurait y avoir de désarmement moral.

Ce Comité a attaqué la question par son côté éducatif: est-ce parce qu'il a trouvé plus facile de désarmer les générations futures que la génération actuelle?... et s'est inspiré de très près du programme de la Commission de coopération intellectuelle en demandant qu'une connaissance plus approfondie de la S. d. N. et de ses buts soit introduite dans tout enseignement; en demandant la suppression dans les manuels scolaires de tout ce qui peut être injurieux et méprisant à l'égard d'un autre peuple, ainsi que l'Allemagne et la Belgique viennent de convenir de le faire; en favorisant les échanges d'écoliers, d'étudiants, de professeurs; en insistant sur le rôle, ou bien précieux, ou bien néfaste, que peuvent jouer en matière de compréhension internationale le film, le radio, le théâtre; en réclamant que la Convention douanière abolissant les droits d'entrée sur les films éducatifs comprenne aussi les films de paix, etc., etc. Pour son compte, Mrs. Ashby a formulé une proposition à laquelle elle tient: celle de l'enseignement de notions d'économie politique internationale, qui peut se faire de façon si facile en amenant l'enfant à réaliser à son déjeuner, au milieu de ses objets de toilette et de ses jouets, combien étroite est l'interdépendance des nations, puisque presque tout ce qu'il emploie ainsi dans sa vie quotidienne a été fabriqué pour lui par des hommes d'autres pays! Et enfin, son gouvernement l'a autorisée, et ceci est intéressant, à déposer devant ce Comité officiel une résolution tendant à la suppression de la préparation militaire des enfants dans les écoles, ainsi qu'elle est pratiquée dans certains pays. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, du service militaire des adultes, qui est chose essentiellement différente, mais bien de soustraire l'enfant à l'idée dont cette méthode l'imprègne, que les hommes sont créés pour se haïr, et de lui montrer que les différends entre les peuples peuvent et doivent être réglés, non pas par la force, mais par des moyens pacifiques et légaux.

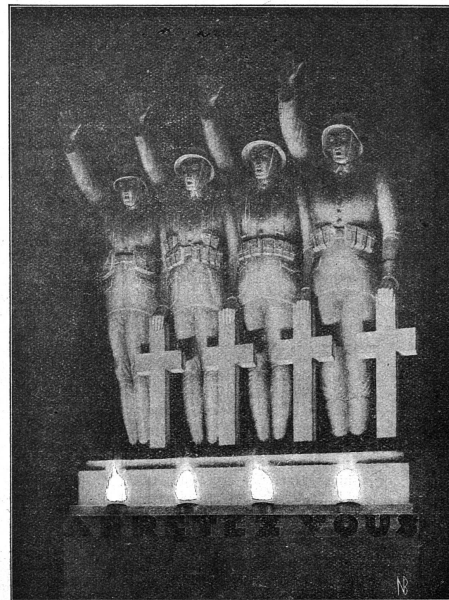
...N'y a-t-il pas, pour nous femmes, matière à réflexions et à études fécondes dans tout ce qui précède?

M. F.

¹ Rappelons ici ce qui a été dit à ce sujet à l'Assemblée de Coire de l'Association suisse pour la S. d. N.: « Les industriels ne montrent souvent aucun scrupule à lancer dans la presse des articles de leur invention sur l'augmentation des armements d'une nation, ceci dans le but de jeter l'alarme chez la nation voisine, et de la pousser à des commandes nouvelles... » (Voir le Mouvement, N° 379.) (Réd.)

ARRÊTEZ-VOUS!

D'après le dessin de Bohdan Novak, dont l'exposition « Vox Mortuum » faite à Genève en février 1932, a remporté un très grand succès. Tous les dessins de Novak ont été reproduits en cartes postales de propagande pour la paix. S'adresser à l'Union Mondiale de la Femme.



Cliché obligeamment prêté par la « Propagande par l'image ».

Aux Chambres fédérales

Difficultés économiques. - Vote des femmes.

Il n'est pas aisé de gouverner aujourd'hui: toute mesure introduite pour sauver de la ruine une branche de notre production nationale suscite en général une menace pour d'autres, ou bien elle crée des difficultés dans le trafic international. En fin de compte, tous sont mécontents, les uns, parce que les mesures de protection leur semblent insuffisantes, les autres, parce qu'elles nuisent à leurs intérêts personnels. Et personne ne dit « merci ». Voilà à peu près l'état d'esprit dans lequel se sont déroulées les discussions sur le rapport de gestion du Conseil fédéral.

Le compte d'Etat de la Confédération n'est pas sans inspirer de graves soucis, car les recettes sont en diminution constante. Si 1931 a bouclé encore avec un bénéfice de 2 millions, sur une dépense totale de 426 millions, 1932 fait prévoir déjà un déficit de 30 à 40 millions. Une réduction de toutes les dépenses s'impose. Néanmoins les demandes de subventions fédérales pullulent, et personne ne veut admettre une restriction des dépenses dans le domaine qui le concerne. Le compte des C. F. F. boucle déjà avec un solde passif de 10 millions en 1931, déficit qui sera au moins triplé en 1932. Ici encore, il faut envisager la réduction des dépenses et une meilleure adaptation aux circonstances pour faire face à la concurrence de l'automobile.

Le problème menaçant entre tous et qui fait le sujet d'une foule de motions et de postulats, c'est le spectre du chômage qu'il faut combattre à tout prix. M. Schulthess déclare que c'est au moyen de mesures sociales qu'il faut arriver à traverser la crise. Une proposition de faire passer à des travaux agricoles, où l'on manque de main d'œuvre, une partie des chômeurs de l'industrie pourra être réalisée sur le terrain cantonal avec l'appui de la Confédération.

Ensuite nos députés passent en revue les mesures économiques, dictées par les circonstances mondiales. Il se trouve que les limitations d'importation, réclamées par tous nos producteurs, tant agricoles qu'industriels, sont vivement combattues par les consommateurs, qui y voient une source de renchérissement

de la vie. C'est encore M. Schulthess qui répond aux différentes critiques. Tout en défendant les intérêts des fournisseurs sur le marché intérieur au moyen du contingentement de l'importation, il faut songer à relever l'exportation. C'est dans ce but qu'une « assistance productive » a été instituée, en faveur d'entreprises, qui pourraient accepter des commandes étrangères grâce à un subside fédéral. En outre, des mesures de compensation entre les produits de différents pays permettent à la Suisse d'exporter, à la condition qu'elle importe. C'est pourquoi les paysans, par exemple, devraient accepter l'importation de 1000 pièces de bétail de Hongrie, afin que ce pays tolère de son côté une importation équivalente de Suisse.

Ces quelques exemples montrent clairement quelles difficultés énormes nos chefs d'Etat ont à surmonter en ce moment.

Le Conseil des Etats a liquidé pendant cette session la loi sur le blé. Elle consacre le régime provisoire, en vigueur depuis 1929. Cette loi assure à la population suisse un pain à bas prix, mais non sans imposer de lourds sacrifices à la Confédération (on parle de 26 millions pour l'année écoulée) par la garantie de prix assurée aux paysans pour le blé indigène, dont le prix de revient dépasse beaucoup le prix mondial. Adopté à l'unanimité des voix, la loi retourne encore au Conseil national.

Un intermédiaire féministe a occupé nos députés pendant quelques moments, lorsque M. Oeri (Bâle), se faisant l'interprète de la Commission de gestion, a demandé que la pétition pour le suffrage féminin soit enfin traitée. M. Oeri est d'avis qu'une enquête parmi les femmes devrait démontrer si elles-mêmes désirent ou non le droit de vote. Les cantons qui réuniraient une majorité des voix pourraient alors en faire l'expérience. M. Graber (Neuchâtel) appuie la demande de traiter enfin cette affaire trop longtemps renvoyée et insiste sur l'importance de l'activité féminine pour le pacifisme. M. Motta, affirmant des convictions féministes personnelles, mais qu'il ne peut pas faire valoir en tant que magistrat, promet d'étudier la proposition de M. Oeri dès que les questions économiques urgentes le permettront au Conseil fédéral.

Le jour même de cette courte discussion,